



Visa de retour / espace shengein ?

Par **mekong**, le **14/08/2009** à **10:30**

Bonjour,
Nous avons avec mon ami fait une demande de carte de séjour et à ce titre mon ami a obtenu son deuxième récépissé valable actuellement jusqu'à fin septembre 2009.
La préfecture nous a indiqué que toutes les formalités étaient faites et que la carte de séjour d'un an serait prête fin septembre.
Pour des raisons personnelles et familiales il a dû regagner son pays (la Thaïlande) et a fait demande d'un visa de retour pour début septembre.
Les autorités consulaires n'ont pas posé de problème et son visa sera prêt d'ici quelques jours.
Ma question est la suivante.
Le visa de retour en France permet-il de voyager aussi dans l'espace Schengen.
En effet pendant son séjour en France, nous nous posons la question de savoir si nous pouvons librement circuler dans les pays européens de cette zone.
J'ai eu parfois des informations contradictoires à ce sujet.
Pour revenir en France d'ailleurs mon ami a rarement des vols directs ce qui l'oblige à avoir un transit/correspondance dans un état de l'Europe autre que la France.
Merci par avance pour vos informations.
Cordialement.
Mekong

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **10:49**

Bonjour,
ne mélangez pas visa et droit au séjour.
Le visa retour Schengen lui permettra de rentrer en France, même en ayant un transit par d'autres États européens.
Par contre, une fois de retour en France, si vous souhaitez voyager un peu dans les États européens, c'est le récépissé de demande de titre de séjour qui pourra lui permettre cela.
Il n'y a pas de contrôle à la frontière dans la plupart de ces pays, mais on n'est jamais à l'abri d'un contrôle d'identité de la police.
Sachez par contre qu'en théorie avec un récépissé de première demande de titre de séjour on est pas censé voyager hors de France. Même sous couvert du récépissé, certains pays de mauvaise foi pourront vous compliquer les choses...